

CHAPITRE 4

TEXTES ÉCRITS PAR JACKY COIFFET DU COLLECTIF "2027 MA FRANCE"

"2027 – Ma France" : Présente un projet de loi référendaire visant à limiter le transfert de capital entre générations afin de mettre fin à la domination oligarchique, et permettre un Héritage Universel pour tous les jeunes à 25 ans.

<https://2027-mafrance.fr>



4.1) Citoyenne, Citoyen !

2027 peut être la dernière chance de renverser ce système présidentieliste et ploutocratique qui nous domine et nous conduit à la misère et à la ruine de notre France.

Réagissons ensemble : Participer massivement au choix et au soutien des personnes qui remplissent les conditions pour prendre la Présidence de la République et défendre l'intérêt général contre ce système pervers qui nous broie.

Fédérons-nous avec tous les groupes de notre région (Gilets Jaunes, Collectifs, Associations, voire même adhérents ou sympathisants de partis politiques, sans exclusive, dans une démarche personnelle et non partisane) pour présenter un mandataire issu du Peuple pour nous représenter à la Présidence de la République en 2027.

Alors engagez-vous :

- A rechercher un candidat à soutenir ou à l'être vous-même ?
- A participer au débat dans votre commune avant la Présidentielle, et après, lors des consultations de l'Assemblée Constituante institutionnelle initiée par la Présidence de la République si notre mandataire

du Peuple est élu en 2027.

4.2) L'histoire est écrite par le camp des vainqueurs

Petit rappel historique :

- Le 14 juillet 1789 On prenait la Bastille
- Le 4 Août 1789 On abolissait les privilèges
- Le 26 Août 1789 On proclamait la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen (DDHC) :
- Article 1 : Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune.
- Article 2 : Le but de toute association politique est la conservation des droits naturels et imprescriptibles de l'homme. Ces droits sont la liberté, la propriété, la sûreté, et la résistance à l'oppression.
- Mais le 28 octobre 1789 l'Assemblée adoptait un régime censitaire qui remplaçait sous l'aristocratie des riches, les pauvres. L'abbé Grégoire s'en offusquait : « Il est temps d'honorer l'indigent ; il a des devoirs à remplir comme citoyen, quoique sans fortune ; il suffit qu'il ait un cœur français. »

Robespierre ne fut pas en reste pour critiquer ce système :

« Le peuple ne demande que le nécessaire, il ne veut que justice et tranquillité ; les riches prétendent à tout, ils veulent tout envahir et tout dominer. Les abus sont l'ouvrage et le domaine des riches, ils sont les fléaux du peuple ; l'intérêt du peuple est l'intérêt général, celui des riches est l'intérêt particulier, et vous voulez rendre le peuple nul et les riches puissants. »

Mais ne sommes-nous pas revenus au temps des puissances d'argent ?

Ne faudrait-il pas modifier l'article 1 de la DDHC ? Comme ceci :

« Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune, par le travail et non par la rente ».

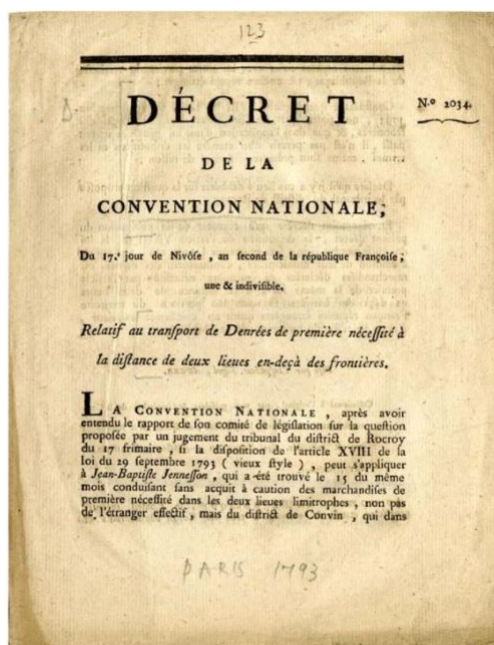




FIGURE 4.1 – Simone Weil, philosophe (1909 – 1943)

4.3) Retrouvons notre France, celle de 1789

« S'il y a eu en 1789 une certaine expression de la volonté générale, bien qu'on eût adopté le système représentatif faute de savoir en imaginer un autre, c'est qu'il y avait eu bien autre chose que des élections.

Tout ce qu'il y avait de vivant à travers tout le pays — et le pays débordait alors de vie — avait cherché à exprimer une pensée par l'organe des cahiers de revendications. Les représentants s'étaient en grande partie fait connaître au cours de cette coopération dans la pensée ; ils en gardaient la chaleur ; ils sentaient le pays attentif à leurs paroles, jaloux de surveiller si elles traduisaient exactement ses aspirations.

Pendant quelque temps — peu de temps — ils furent vraiment de simples organes d'expression pour la pensée publique. Pareille chose ne se produisit jamais plus. »

Simone Weil

4.4) Proposition de loi Référendaire 'Héritage Universel'

Modifier les règles des successions, pour renverser ce système ploutocratique. Ces nouvelles règles des successions pourront être rédigées par une Assemblée Citoyenne selon le projet défini ci-dessous. Il pourra être débattu après l'élection dans toutes les communes et soumis à Référendum à l'issue de ces consultations.

Art. 1er de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen : « Les hommes naissent et demeurent libres et égaux en droits. Les distinctions sociales ne peuvent être fondées que sur l'utilité commune. » (Vivre dignement par son travail, pas par la rente). Le plafonnement de l'héritage, dons et legs perçus tout au long de sa vie et la création d'un héritage universel, une dotation en capital versé à tous les jeunes adultes à 25 ans, est la solution la plus rationnelle et la plus équitable.

Exemple de projet :

- *Plafonnement de l'héritage : 55 ans du SMIC brut annuel soit en janv.26 : 1 200 000 euros maximum par enfant.*
- *Héritage universel : 4% du maximum, soit 48 000 euros, qui correspond à la dette par habitant que l'on laisse sur les épaules de nos enfants : la solidarité intergénérationnelle, les jeunes contribuant aux retraites des anciens.*
- *Pas de frais de succession jusqu'à 720 000 euros par enfant (60% du max.), taxe de 45% au-delà pour financer l'héritage universel.*
- *Lorsque les enfants ont perçu le plafond de l'héritage et lorsqu'il y a entreprise, elle est transmise aux salariés sous forme de coopératives sans taxe.*
- *Le reste taxé à 70% pour financer l'héritage universel.*

A l'image de l'assemblée constituante, une assemblée citoyenne serait tirée au sort pour rédiger les règles des successions. Son projet, soumis à débats dans toutes les communes, pourra faire l'objet d'amendements. Le Peuple se doit de réécrire les règles du Pouvoir. Nous sommes le nombre face aux puissances d'argent.